

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 30 MARS 2016**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 18h00

PRESENTS : Daniel ALLEMANN (à partir de 19h10), Audrey BAUMANN, Bernard BOEGLIN (à partir de 18h25), Jacques DUCRON (jusqu'à 19h15), Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT (à partir de 18h25), Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Mme Marie-Jeanne BAUMANN

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION : M. Daniel ALLEMANN qui a donné procuration à M. Jacques DUCRON
M. Emmanuel GERRER qui a donné procuration à Mme Audrey BAUMANN
M. Jérôme SITTER qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 FEVRIER 2016
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015
3. COMPTE DE GESTION 2015
4. AFFECTATION DU RESULTAT 2015
5. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
6. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2016
7. SUBVENTIONS 2016
8. BUDGET PRIMITIF 2016
9. FOURNITURES SCOLAIRES
10. SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE
11. NUMEROTATION DE PROPRIETES
12. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
13. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG – ACCORD DE PRINCIPE
14. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS
15. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA MOBILITE REDUITE
16. AUDIT ENERGETIQUE – VALIDATION DE L'ETUDE
17. AUDIT ENERGETIQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS
18. TRAVAUX DE CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE – ACCORD DE PRINCIPE
19. TRAVAUX DE CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDES DE SUBVENTIONS
20. ADAP BÂTIMENTS COMMUNAUX – ACCORD DE PRINCIPE
21. ADAP BÂTIMENTS COMMUNAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS
22. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
23. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
24. DIVERS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

Mme le Maire indique qu'il n'y a pas eu de remarques concernant le procès-verbal. Et suite à la remarque de M. Christian WEIGEL, concernant les frais d'entretien de la borne de recharge pour véhicules électriques, elle précise que la C.A.3.F a fait savoir par courriel en date du 08 mars 2016 que les frais de recharge –coût de l'électricité seront à la charge de la C.A.3.F. A ce jour un cahier des charges est en préparation pour savoir qui devra assurer les bornes contre le vandalisme.

Elle propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du 29 février 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 29 février 2016 et le signe séance tenante.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Mme le Maire donne la parole à M. Jonathan WILLER.

M. Jonathan WILLER indique qu'en 2015, 940 mandats et 194 titres ont été traités. Les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 sont les suivants :

EXERCICE COMPTABLE 2015 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Dépenses : 621 606.14 € Recettes 830 100.70 €	Dépenses : 245 938.60 € Recettes : 319 249.01 €	Excédent 2015 : 281 804.97 €
Excédent : 208 494.56 €	Excédent : 73 310.41 €	

Suite à l'exposé de M. WILLER, Mme le Maire souhaite savoir si les conseillers ont des questions, ceci n'est pas le cas.

Pour rappel, le bassin d'orage est reporté dans les restes à réaliser en 2016, l'emprunt contracté l'année dernière n'a été utilisé qu'à hauteur de 50 000 €. La commune garde donc les avantages d'un taux bas malgré le fait que les travaux de sécurité n'aient pas encore été réalisés.

Mme le Maire remercie Isabelle et Jonathan pour le travail réalisé au long de l'année.

M. OBERMEYER demande à Mme le Maire de quitter la salle des délibérations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du compte administratif 2015.

3. COMPTE DE GESTION 2015

Mme le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par la Trésorerie de SAINT-LOUIS pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et qui n'appelle aucune observation particulière. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion établi pour l'année 2015.

Arrivées de MM. Denis HUTTENSCHMITT et Bernard BOEGLIN

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2015 qui présente un excédent de 208 494,56 € Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de 171 325,66 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du budget primitif 2016. Ainsi que l'affectation de 46 498,60 € au compte 002 « résultat reporté en fonctionnement » de la section de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement : 208 494,56 €

- Excédent reporté : 9 329,70 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 217 824,26 €

- Un déficit d'investissement : 97 778,32 €
- Un déficit des restes à réaliser de 73 547,34 €

Soit un besoin de financement de : 171 325,66 € (1068)

Résultat reporté en fonctionnement : 46 498,60 € (002)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'affectation de 171 325,66€ du résultat 2015 au compte 1068 de la section d'investissement ainsi que l'affectation de 46 498,60€ du résultat 2015 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

5. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015

Mme le Maire indique que les résultats de l'exercice 2015, sont les suivants :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2015 (déficit) : -97 778,83 €

Ce montant correspond à la différence entre le résultat d'investissement 2015 (excédent) de 73 310,41 € et le résultat de clôture d'investissement 2014 (déficit) de -171 088,74 €.

Résultat cumulé de clôture pour l'année 2015 (excédent) : 120 045,93 €

Ce montant correspond à l'excédent du résultat de fonctionnement 2015 de 217 824,26 € et le déficit du résultat de clôture d'investissement 2015 -97 778,33 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les résultats de l'exercice 2015.

6. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2016

Suite aux bases notifiées par la Préfecture, le produit obtenu est de 515 639 €. Mme le Maire précise que les taxes ne seront pas augmentées en 2016. Seule la base augmente. Il est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMPTES	MONTANT
73111 - Taxes foncières et d'habitation	506 374,00 €
73112 - Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	Supprimée
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	Supprimée
748 - Allocations compensatrices	9 292,00 €
TOTAL	515 639,00 €

Cette somme de 515.639,00 € est diminuée de 65.401,00 €, (FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) imputée au compte de 73923 en dépense.

Nature de la taxe	Taux 2015	Taux 2016	Produits prévisionnels 2016
Taxe d'habitation	19,72 %	19,72 %	338 198,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,76 %	15,76 %	157 143,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,25 %	88,25 %	20 298,00 €
TOTAL			515 639,00 €

Mme le Maire indique que la commission finances propose de ne pas augmenter les taxes directes locales de la commune en 2016, et donc de maintenir les taux communaux de l'année 2015. Elle précise que l'Etat a normalement engagé la DGF pour 2016 en 2017 tout devrait baisser du côté de l'Etat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les taxes directes locales de la Commune pour l'année 2016 et vote les taux susvisés.

Mme le Maire rappelle que la CFE n'est plus votée par la commune mais par la CA3F, le taux 2015 était de 26.36 % et celui de 2016 sera de 26.20 %.

7. SUBVENTIONS 2016

Mme le Maire rappelle que le tableau détaillé des subventions se situe en page 23 du budget primitif 2016 et elle précise que chaque association de BUSCHWILLER reçoit une subvention communale de 915 €.

Pour l'octroi d'une subvention, les associations devront avoir rempli les conditions et obligations approuvées lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2009.

Elle indique également que la Commune n'a pas versé de subvention en 2015 à l'association Buschwill'Active ni à l'association Clairefontaine car celles-ci n'ont pas eu d'activités.

Elle propose que chaque association de BUSCHWILLER créée avant mars 2009 reçoive une subvention communale de 915 € et rappelle que l'Association de Gestion de la Maison Communale perçoit en plus 610 € de remboursement forfaitaire de la participation aux frais d'électricité, soit une somme globale de 1.525 € et la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique reçoivent une subvention globale de 1.830 € (915 € x 2).

Elle précise également que l'attribution de subventions pour les associations créées à partir du 30 mars 2009 seront étudiées en commission puis en réunion du Conseil municipal au cas par cas en fonction des dossiers de demandes de subventions déposés en mairie (exemple : la compagnie Dé' ridées, Chorale des Perles du Sundgau).

Des associations extérieures au village ainsi que des organismes de droit privé recevront également une subvention à savoir :

- ✓ 100 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- ✓ 30 € au Comité de la Prévention Routière
- ✓ 160 € de subvention à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang.

Il est également prévu une provision de :

- ✓ 800 € pour le remboursement à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire de Buschwiller dans le cadre de la prise en charge partielle de la cotisation A.O.S. et des sorties scolaires.
- ✓ 3 000 €, l'utilisation de cette provision devra être approuvée par le Conseil Municipal

Elle indique que la totalité des subventions représente un montant de 10.965 € (dont 10.675 € pour les différentes associations de BUSCHWILLER et 290 € pour les trois associations extérieures au village).

Elle demande aux conseillers qui sont membres du bureau d'associations de s'abstenir pour le vote de la subvention de l'association concernée.

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement des subventions ci-dessous :

- ✓ l'Association des Jeux Touristiques : 915 €
- ✓ l'Association Sportive de Buschwiller : 915 €
- ✓ la Chorale Sainte-Cécile : 915 €
- ✓ le Cercle d'histoire le Buchholz : 915 €
- ✓ Association de Gestion de la Maison communale : 1.525 €
- ✓ Association des Amis de Samadet : 915 €
- ✓ Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes : 100 €
- ✓ Comité de la Prévention Routière : 30 €
- ✓ Union Frontalière des Donneurs de Sang : 160 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement des subventions ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal à 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Christèle WILLER et la procuration de M. Jérôme SITTER) approuve le versement d'une subvention de 1.830 € à la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Christian WEIGEL), approuve le versement d'une subvention de 915 € à la Chorale Fortuna.

Après délibération, le Conseil Municipal à 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Jacques DUCRON dont une procuration de M. Daniel ALLEMANN) approuve le versement d'une subvention de 915 € à l'Association de Tennis de Table.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Denis HUTTENSCHMITT), approuve le versement d'une subvention de 915 € à la Société d'Arboriculture de Buschwiller.

8. BUDGET PRIMITIF 2016

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2016. Le budget a été soumis au trésorier en date du 22 mars dernier. Le budget primitif 2016 d'un montant total de 2 313 334,60 € est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 874 760,60 € et en investissement 1 438 574,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	285 721,77 €	70	Produits des domaines et ventes (bois-cimetière-chasse-pêche)	18 960,00 €
12	Charges de personnel	226 250,00 €	73	Impôts et taxes (TH-TFB-TFNB-CFE)	569 789,00 €
14	Atténuation de produits FNGIR	92 500,00 €			
63	Impôt et taxes	4 000,00 €			
5	Autres charges de gestion courantes (Indemnités élus - subventions aux associations - CCAS - SICE - SICES)	83 814,74 €	74	Dotations, subventions et participations	201 503,00 €
66	Charges financières intérêts	19 182,20 €	75	Produits gestion courante (Revenus immeubles - baux ruraux)	27 010,00 €
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €	77	Produits exceptionnels (Remboursement assurance)	1 000,00 €
6811	Amortissement	150,00 €	13	Remboursement sur rémunération	10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement (Autofinancement)	123 141,89 €	R002	Résultat reporté	46 498,60 €
	TOTAL	874 760,60€		TOTAL	874 760,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	40 000,00 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	60 736,15 €
16	Remboursement emprunts	102 444,73 €	1068	Excédent de fonctionnement 2015	171 325,66 €
165	Caution loyer	457,34 €	61532	Amortissement	150,00 €
20	Immobilisations incorporelles (PLU - Frais d'études - Logiciels)	37 000,00 €	13	Subvention d'investissement	268 220,30 €
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	964 826,26 €			
	Restes à réaliser 2015	73 547,34 €	R001	Résultat de clôture	0.00 €
23	Travaux	122 520,00 €	16	Emprunt	815.000,00€
R001	Résultat de clôture	97 778,33 €	021	Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	123 141,89 €
	TOTAL	1 438 574,00€		TOTAL	1 438 574,00 €

Mme le Maire précise que les chapitres 21 et 23 représentent les grands travaux comme par exemple le bassin d'orage (reste à réaliser), la réhabilitation de la zone humide, l'aire de jeux, le chauffage de la salle polyvalente, les travaux de voirie ainsi que les travaux de démolition de la maison Herlin-Willig et du hangar, le vélo électrique.

Elle précise que la Commune va obtenir différentes subventions pour des travaux déjà réalisés ou prévus, à savoir :

- ✓ 105.000 € du Conseil Départemental pour les travaux de sécurité routière
- ✓ 10.000 € de subvention sénatoriale pour les travaux de sécurité routière
- ✓ 40.000 € de la C.A.3.F. pour l'agencement de l'arrêt de bus

Un emprunt de 815.000 € a également été inscrit au budget qui sera contracté uniquement si tous les travaux avancent de façon à avoir besoin de ce financement. Mme le Maire rappelle que la Commune dispose également d'un emprunt à utiliser contracté en 2015 pour 400.000 €. A ce jour 50.000 € ont été débloqués pour la zone humide.

Les chiffres de fonctionnement du budget 2016 sont au plus proche des chiffres du compte administratif 2015.

C'est un budget ambitieux, rigoureux mais contrôlé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2016.

9. FOURNITURES SCOLAIRES

Mme V.HERTER rappelle que comme chaque année, la commune alloue une somme à chaque élève scolarisé à Buschwiller pour l'achat de fournitures scolaires. Mme HERTER demande à l'assemblée délibérante de voter la somme de 60 € par élève.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'allouer une somme de 60 € à chaque élève scolarisé à Buschwiller pour l'achat de fournitures scolaires.

10. SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Mme V.HERTER informe les conseillers que Noah FURLENMEIER de Buschwiller a sollicité une subvention dans le cadre d'un voyage linguistique à Londres. En contrepartie de cette subvention il s'engage à rédiger un compte-rendu sous forme de reportage photo pour le bulletin municipal. La commission scolaire qui s'est réunie le 07 mars 2016 a trouvé cette initiative bienvenue et propose de lui accorder 50 € de subvention (équivalent à une semaine de stage en mairie).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'allouer une somme de 50 € à M. Noah FURLENMEIER dans le cadre de son voyage scolaire.

11. NUMEROTATION DE PROPRIETES

M. R.OBERMEYER indique qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'un numéro à la propriété ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures :

Propriétaires : Mme Nathalie MARTZ
N° attribué : N°11, rue du Vignoble – 68220 BUSCHWILLER
Références cadastrales : Section 16 - Parcelle 463

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la numérotation susvisée.

12. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE

M. D.HUTTENSCHMITT indique que la part des travaux affectant l'emprise de la RD N°12B3 se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

13. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG – ACCORD DE PRINCIPE

M. D.HUTTENSCHMITT rappelle qu'au courant de l'année 2012, la Commune a lancé les travaux d'aménagements de sécurité routière de la traversée du village.

Il convient à présent d'approuver ces travaux selon l'estimation établie par la société COCYCLIQUE qui avait déjà assuré le suivi des premiers travaux. A présent il s'agirait des travaux pour l'aménagement du centre bourg du carrefour de la rue des Landes au carrefour rue de Héringue, y compris le parking face à la mairie (hors démolition des bâtiments existants). Le coût estimatif des travaux d'aménagements est de 608.286,12 € TTC.

Il propose d'approuver ces travaux et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg pour un montant estimatif de 608.286,12 € TTC.

M. D.HUTTENSCHMITT rappelle la tenue d'une réunion avec le bureau COCYCLIQUE le 07 avril à 14h00 pour décider du descriptif des travaux.

14. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. D.HUTTENSCHMITT propose d'autoriser Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention pour les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg sur l'estimatif de 608.286,12 € TTC établi par la société COCYCLIQUE, auprès du Sénateur-Maire Catherine TROENDLE dans le cadre de la réserve parlementaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à une demande de subvention pour les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg sur l'estimatif de 608.286,12 € TTC établi par la société COCYCLIQUE auprès du Sénateur-Maire Catherine TROENDLE dans le cadre de la réserve parlementaire.

M. D.HUTTENSCHMITT propose d'autoriser Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention pour les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg sur l'estimatif de 608.286,12 € TTC établi par la société COCYCLIQUE auprès des services de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à une demande de subvention pour les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg sur l'estimatif de 608.286,12 € TTC établi par la société COCYCLIQUE auprès des services de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement.

M. D.HUTTENSCHMITT propose d'autoriser Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention pour les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg sur l'estimatif de 608.286,12 € TTC établi par la société COCYCLIQUE auprès du Conseil départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à une demande de subvention pour les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg sur l'estimatif de 608.286,12 € TTC établi par la société COCYCLIQUE auprès du Conseil départemental.

M. D.HUTTENSCHMITT propose d'autoriser Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention pour les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg sur l'estimatif de 608.286,12 € TTC établi par la société COCYCLIQUE auprès du Conseil régional dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2.500 habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à une demande de subvention pour les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg sur l'estimatif de 608.286,12 € TTC établi par la société COCYCLIQUE auprès du Conseil régional dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2.500 habitants.

M. C.WEIGEL souhaite connaître le montant subventionné, Mme le Maire indique qu'elle n'est pas en mesure de donner cette information pour l'instant mais qu'elle tiendra les conseillers informés lors d'une prochaine réunion. Mme le Maire indique que pour le moment l'estimatif de prise en charge par le département est de 105.000 €. Mais il n'y a pas d'estimatif de subventions.

15. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA MOBILITE REDUITE

M. D.HUTTENSCHMITT informe que le montant des travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg dans le cadre de la mobilité réduite est de 44.630,22 € TTC.

Il propose d'autoriser Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention pour les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg au titre de la mobilité réduite sur l'estimatif de 44.630,22 € TTC établi par la société COCYCLIQUE auprès des services de l'Etat dans la D.E.T.R.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention pour les travaux d'aménagements de sécurité routière centre bourg au titre de la mobilité réduite sur l'estimatif de 44.630,22 € TTC établi par la société COCYCLIQUE auprès des services de l'Etat dans la D.E.T.R.

16. AUDIT ENERGETIQUE – VALIDATION DE L'ETUDE

M. B. BOEGLIN indique que suite à la validation de l'étude SCHLIENGER lors de la réunion du Conseil municipal du 29 février 2016, Mme le Maire a présenté le dossier de l'audit énergétique aux services de la Région. Il convient d'annuler la précédente délibération concernant l'audit énergétique approfondi à la salle polyvalente par le bureau d'études SCHLIENGER pour un montant de 12.300 € HT et de valider la réalisation d'un audit énergétique selon le cahier des charges Energivie Alsace 2016 pour les bâtiments tertiaires. Cet audit sera réalisé par le bureau d'études SCHLIENGER pour un montant de 7.500 € HT – 9.000 € TTC. Pour information ces travaux sont subventionnés à 70 % par la région.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents annule la délibération du 29 février 2016 concernant l'audit énergétique approfondi à la salle polyvalente par le bureau d'études SCHLIENGER pour un montant de 12.300 € HT et valide la réalisation d'un audit énergétique selon le cahier des charges Energivie Alsace 2016 pour les bâtiments tertiaires. Cet audit sera réalisé par le bureau d'études SCHLIENGER pour un montant de 7.500 € HT – 9.000 € TTC. Pour information ces travaux sont subventionnés à 70 % par la région.

17. AUDIT ENERGETIQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. B. BOEGLIN informe les conseillers que le montant de l'audit énergétique pour la salle polyvalente selon le cahier des charges Energivie Alsace 2016 pour les bâtiments tertiaires est de 9.000 € TTC.

Il propose d'autoriser Mme le Maire à procéder auprès des services de la Région à des demandes de subvention pour l'audit énergétique pour la salle polyvalente selon le cahier des charges Energivie Alsace 2016 pour les bâtiments tertiaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder auprès des services de la Région à des demandes de subvention pour l'audit énergétique pour la salle polyvalente selon le cahier des charges Energivie Alsace 2016 pour les bâtiments tertiaires.

18. TRAVAUX DE CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE – ACCORD DE PRINCIPE

M. B. BOEGLIN fait savoir que lors des réunions de la commission bâtiments du 16 février et du 24 mars 2016, M. SCHLIENGER du bureau d'études thermiques a proposé trois solutions techniques pour le chauffage de la salle polyvalente.

Les trois solutions comprennent : la dépose et l'évacuation de l'ensemble de la chaudière-brûleur, le nettoyage et le rinçage des installations de chauffage et le traitement chimique si nécessaire.

Solution 1 : Conservation du système de chauffage de la salle, mise en place d'une chaudière à gaz à condensation à puissance équivalente de l'existante, séparation du circuit glycolé de la CTA (centrale de traitement d'air) du reste de l'installation, création d'un circuit primaire et secondaire CTA, remplacement de l'armoire électrique chaufferie, remplacement de la centrale de traitement d'air, évacuation de la CTA, remplacement de la cheminée, réfection toiture (terrasse technique). Coût environ 86.300 € HT soit 103.560 € TTC.

Solution 2 : Conservation du système de chauffage de la salle, remplacement et évacuation de la centrale de traitement d'air pour la salle par un roof top au gaz en toiture, mise en place d'une chaudière à gaz à condensation avec une puissance moindre uniquement pour les circuits intérieurs, remplacement de la cheminée et réfection de la toiture (terrasse technique). Coût environ 88.100 € HT soit 105.720 € TTC.

Solution 3 : Conservation du système de chauffage de la salle, remplacement de la centrale de traitement d'air pour la salle avec échangeur de récupération, évacuation de la centrale d'air, mise en place d'une chaudière à gaz à condensation uniquement pour les circuits intérieurs. Coût environ 100.100 € HT soit 120.120 € TTC.

M. B.BO EGLIN précise que la commission bâtiments a décidé de retenir la solution 1. M. P.MULLER et Mme D.HECHT souhaitent savoir pour quelles raisons, car la solution 3 semble plus écologique.

M. B.BO EGLIN indique que si la solution 3 était retenue il conviendrait de modifier l'ensemble de la toiture, il indique que M. SCHLIENGER préconise également la solution 1.

Arrivée de M. Daniel ALLEMANN à 19h40

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les travaux de chauffage à la salle polyvalente et retient la solution 1 pour un montant d'environ 86.300 € HT soit 103.560 € TTC.

19. TRAVAUX DE CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. B.BO EGLIN indique que le montant estimatif des travaux de chauffage à la salle polyvalente est de 86.300 € HT. Il propose d'autoriser Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention concernant les travaux de chauffage à la salle polyvalente auprès des services de la Région.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention pour les travaux de chauffage à la salle polyvalente auprès des services de la Région.

M. B.BO EGLIN propose d'autoriser Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention concernant les travaux de chauffage à la salle polyvalente auprès des services de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention pour les travaux de chauffage à la salle polyvalente auprès des services de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement.

M. B.BO EGLIN propose d'autoriser Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention concernant les travaux de chauffage à la salle polyvalente auprès du Conseil régional dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2.500 habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention pour les travaux de chauffage à la salle polyvalente auprès du Conseil régional dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2.500 habitants.

20. ADAP BÂTIMENTS COMMUNAUX – ACCORD DE PRINCIPE

M. B. BOEGLIN indique que suite aux rapports de diagnostic accessibilité des bâtiments réalisés par QCS Services, nous avons demandé des devis auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine et conseillées par la CA3F qui a réalisé la conformité de ses bâtiments.

Pour la mise en conformité des circulations (parvis d'entrées, escaliers etc...), entreprise MULTITECH de Strasbourg :

Mairie-Ecole	6.518,71 € TTC
Salle polyvalente	4.205,08 TTC
Maison communale	699.97 € TTC
Eglise	2.268,74 € TTC
Presbytère	378.38 € TTC
TOTAL	14.070, 88 € TTC

Pour la mise en conformité de la signalétique verticale (portes vitrées, parking, signalétique...), l'entreprise SIGNEST :

Mairie-Ecole	409.20 € TTC
Salle polyvalente	789.18 € TTC
Maison communale	540.60 € TTC
Eglise	643.44 € TTC
TOTAL	2382,42 € TTC

Pour la rampe de l'Eglise le devis des Etablissements ZANCHETTA est de 11.570 € TTC.

Mme le Maire précise que le coût total est de 28.023,30 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la mise en conformité des circulations, de la signalétique verticale et de la rampe de l'église pour un montant d'environ 28.023,30 € TTC. Ces travaux concernent la mise en conformité ADAP.

21. ADAP BÂTIMENTS COMMUNAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. B.BO EGLIN propose d'autoriser Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention concernant l'ADAP auprès des services de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention concernant l'ADAP auprès des services de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement.

M. B.BO EGLIN propose d'autoriser Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention concernant l'ADAP auprès des services de l'Etat dans la D.E.T.R.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à des demandes de subvention concernant l'ADAP auprès des services de l'Etat dans la D.E.T.R.

22. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

22.1 COMMISSION URBANISME

- **Déclarations préalable acceptées**

Référence : DP 068 061 16 F0006
 Demandeur : GABETTA Christian
 Objet : Places de stationnements
 Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 121, 122, 123
 Adresse du terrain : 7, rue de Hégenheim
 Superficie : 681 m²

Référence : DP 068 061 16 F0007
 Demandeur : MARTINUZZI Franco
 Objet : Clôture
 Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 295
 Adresse du terrain : 1G, rue Bellevue
 Superficie : 436 m²

Référence : DP 068 061 16 F0008
 Demandeur : PETER Jean-Luc
 Objet : Abri de jardin
 Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 32
 Adresse du terrain : 55, rue des Vosges
 Superficie : 733 m²

Référence : DP 068 061 16 F0011
Demandeur : BOUDOT Jean-Yves
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 214
Adresse du terrain : 2, rue des Prés Verts
Superficie : 444 m²

Référence : DP 068 061 16 F0012
Demandeur : SIGRIST Daniel
Objet : Installation de cheminée
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 300
Adresse du terrain : 2, rue du Jura
Superficie : 1260 m²

Référence : DP 068 061 16 F0013
Demandeur : WILLER Dominique
Objet : Ravalement de façade
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 396
Adresse du terrain : 18, rue des Vosges
Superficie : 2587 m²

Référence : DP 068 061 16 F0014
Demandeur : KURTZEMANN Jean-Pierre
Objet : Installation de cheminée
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 48
Adresse du terrain : 2, rue des Jardins
Superficie : 118 m²

Référence : DP 068 061 16 F0016
Demandeur : BERNARD Guillaume
Objet : Pose de velux
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 339
Adresse du terrain : 39, rue des Ecureuils
Superficie : 649 m²

Référence : DP 068 061 16 F0017
Demandeur : EL AZIZ Ahmed
Objet : Création de fenêtres
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 62
Adresse du terrain : 15, rue de Wentzwiller
Superficie : 92 m²

• **Certificats d'urbanisme délivrés**

Référence : Cua 068 061 16 F0002
Demandeur : SCHORR Denis
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 246
Adresse du terrain : Rue de Hésingue
Superficie : 352 m²

17.1 COMMISSION SCOLAIRE

✓ Mme le Maire indique qu'une réunion concernant le R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Mme SCHAEFFER, inspectrice de l'Education, M. le Maire de Wentzwiller et les équipes enseignantes des deux écoles s'est tenue en date du 24 mars 2016. Mme le Maire indique que la mise en place de ce R.P.I. sera complexe en raison du transport entre les deux communes et de l'accueil périscolaire.

M. C.WEIGEL souhaite savoir si ce regroupement a pour finalité la non-fermeture d'une classe à Wentzwiller ? Mme le Maire lui répond que oui, mais pour le moment la classe à Wentzwiller pour la rentrée est apparemment maintenue au vue de leur effectif par contre c'est également pour ne pas ouvrir une classe supplémentaire à

Buschwiller, alors que les effectifs sont là, mais l'inspection estime que ce n'est pas pérenne. Elle précise que pour l'instant le nombre d'enfants par classe est idéal à Buschwiller, mais qu'il faudra faire avec 4 niveaux pour certaine classe à la rentrée et qu'à l'avenir de nouvelles familles s'installeront avec des enfants et que dans ce cas les classes seraient surchargées s'il n'y a pas d'ouverture.

Mme A.BAUMANN souhaite savoir si une réunion d'information pour les parents est prévue ? Mme le Maire et Mme V.HERTER lui répondent que cela sera décidé leur de la prochaine commission scolaire.

Mme le Maire indique qu'elle va également rencontrer M. RUNSER afin de discuter de la partie périscolaire avec lui et elle rappelle que Buschwiller ne prendra pas en charge les frais de transport dans le cadre de ce R.P.I.

- ✓ Mme V.HERTER fait savoir que la prochaine réunion de la commission scolaire aura lieu le 19 avril à 18h30.
- ✓ Mme V.HERTER indique que lors de la dernière réunion de la commission scolaire (07.03.2016), il a été question des dérogations scolaires, de la visite d'un jardin de particulier par les écoliers, de l'achat de livres en allemand et du projet escalade du cycle 2.

17.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE / SPORT

- ✓ Point des assemblées générales des associations.
Chorale Fortuna, le 06 mars 2016 : M. D.HUTTENSCHMITT a représenté la Commune. Il indique qu'il s'agit d'une association conviviale qui compte de nouveaux membres.
Les Perles du Sundgau, le 15 mars 2016, Mme V.HERTER indique qu'elle y était et que tout se passe bien.
Les Amis de Samadet, le 11 mars 2016 : Mme le Maire était présente, elle indique qu'il s'agit d'une association jeune et qu'il a été question de date du prochain jumelage 2017.

17.3 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES

- ✓ M. D.HUTTENSCHMITT indique que les travaux à la zone humide ont démarré. Les arbres ont été coupés. M. B.BO EGLIN fait savoir qu'il a entendu de nombreux échos négatifs par rapport à ces travaux notamment la coupe des arbres. M. D.HUTTENSCHMITT lui répond que les peupliers sont néfastes dans ce genre de zone et qu'il convient de les couper.

17.4 C.C.A.S. – RAPPORTEUR : Mme D.HECHT

- ✓ Réunion du C.C.A.S. le 22 mars ; accueil de la nouvelle conseillère Mme Véronique DISS, approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015, ainsi que du budget primitif 2016.
- ✓ Soirée récréative des jeunes de 8 à 13 ans le 23 avril; animation par 4 jeunes: Estelle ALLEMANN, Alexandre DUCRON, Théo ROSA et Nina SCHOCH. Une réunion d'information et de présentation du matériel technique a eu lieu le 25 mars. Encadrement: Mmes Christèle WILLER, Audrey BAUMANN, Sabine PETER, Véronique DISS ainsi que MM. Patrick MULLER et Jérôme SITTER. Environ 10 inscrits à ce jour.

17.5 COMMISSION BÂTIMENTS

- ✓ M. B.BO EGLIN indique que lors de la dernière réunion il a surtout été question du chauffage de la salle polyvalente.
- ✓ M. B.BO EGLIN fait savoir qu'aucun devis n'a été retenu pour l'éclairage de la maison communale car les offres sont trop élevées.
- ✓ Concernant le presbytère, M. B.BO EGLIN indique que la commission a validé le devis de la société KOCH pour le changement du tableau électrique. Mme D.HECHT souhaite savoir quel est le devenir du presbytère ? M. B.BO EGLIN indique que ce n'est pas défini pour l'instant mais qu'il convient pour des raisons de sécurité de faire changer ce tableau électrique.
- ✓ Les travaux de démolition de la maison Herlin-Willig débiteront à compter du 04 avril 2016, une déviation sera mise en place.
- ✓ Le devis de la société TRAPP est toujours en attente pour les abat-sons de l'église. L'entreprise TRAPP n'a pas encore trouvé le matériel adapté.
- ✓ Un rendez-vous est fixé au 02 avril 2016 pour la vérification de l'intérieur de la centrale d'air sur le toit de la salle polyvalente.

- ✓ La société BILGER est intervenue pour la fuite de glycol au périscolaire. Rien n'a été détecté à ce jour.

23. DIVERS

- ✓ Mme le Maire indique que la C.A.3.F. a voté le budget en date du 23 mars 2016 et qu'elle a eu le plaisir de remettre le trophée de la Marianne de la parité à M. le Président Alain GIRNY.
- ✓ Mme le Maire rappelle que la région a signé en décembre 2015 la Délégation de Service Public pour la fibre optique – concession NGE. 70 communes sont prioritaires en Alsace dont Buschwiller et Rosenau. Les travaux interviendront dans les 2 prochaines années. Suite aux négociations lors de l'appel d'offres la C.A.3.F. prendra en charge le coût de la prise par maison à savoir 175 € au lieu de 350 € de prévu initialement. Une réunion d'information aura lieu le 18 avril 2016 à JETTINGEN.
- ✓ M. D.HUTTENSCHMITT fait savoir qu'un terrain communal sera loué à M. STADLER dans le cadre de son activité de paysagiste.
- ✓ M. D.ALLEMANN fait savoir que lors de la réunion du SIDEL il a été décidé de reporter les travaux d'enfouissement des lignes EBM dans la rue des Landes à 2017, car EBM n'a plus de budget suite aux travaux du TRAM à Saint-Louis. Mme le Maire lui indique que ceci n'est pas envisageable car ces travaux doivent être réalisés en même temps que les travaux d'aménagement de sécurité routière.
- ✓ M. J.DUCRON a fait savoir que le SIAEP va vérifier s'il y a effectivement une fuite d'eau rue de l'Eglise. Il précise que si cette fuite n'est pas imputable au SIAEP, la commune devra prendre en charge les frais de recherche pour environ 400 €.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h55.

<p style="text-align: center;">TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 29.02.2016</p>

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 FEVRIER 2016
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015
3. COMPTE DE GESTION 2015
4. AFFECTATION DU RESULTAT 2015
5. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
6. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2016
7. SUBVENTIONS 2016
8. BUDGET PRIMITIF 2016
9. FOURNITURES SCOLAIRES
10. SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE
11. NUMEROTATION DE PROPRIETES
12. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG –
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
13. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG –
ACCORD DE PRINCIPE
14. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG –
DEMANDE DE SUBVENTIONS
15. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE CENTRE BOURG –
DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA MOBILITE REDUITE
16. AUDIT ENERGETIQUE – VALIDATION DE L'ETUDE
17. AUDIT ENERGETIQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS
18. TRAVAUX DE CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE – ACCORD DE PRINCIPE
19. TRAVAUX DE CHAUFFAGE A LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDES DE
SUBVENTIONS
20. ADAP BÂTIMENTS COMMUNAUX – ACCORD DE PRINCIPE
21. ADAP BÂTIMENTS COMMUNAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS
22. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
23. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
24. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1^{er} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller	...	D.HUTTENSCHMITT
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		